

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT
 NUMÉRO P.2098-LAS-166**

À toutes les personnes intéressées par un projet de règlement amendant le règlement de zonage 2098 de l'arrondissement de LaSalle.

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné :

QUE le conseil a adopté à sa séance du 5 mars 2012, un premier projet de règlement intitulé « *Règlement amendant le règlement de zonage 2098 afin d'agrandir la zone H04-09 à même une partie de la zone P04-33* », portant le numéro P.2098-LAS-166.

QU'UNE assemblée publique de consultation aura lieu le 2 avril 2012 à 18 h, dans la salle du conseil située au 55, avenue Dupras, LaSalle. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse, ou un autre membre du conseil, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

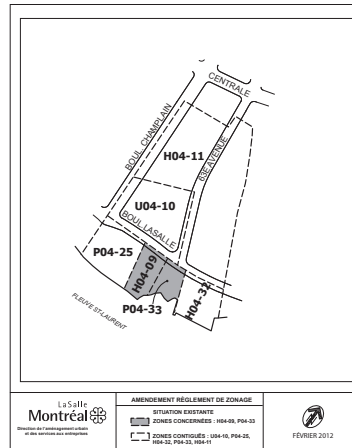
QUE l'objet de ce règlement vise à reconnaître l'usage habitation unifamiliale à une lisière de terrain anciennement située dans la portion usage communautaire/préservation de façon à refléter un échange de terrains visant à régulariser l'emprise publique.

QUE ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement, de même que les croquis illustrant les zones, peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

DONNÉ À LASALLE, ce 22 mars 2012.

Marc Morin
 Secrétaire d'arrondissement



PUBLIC CONSULTATION MEETING CONCERNING DRAFT BYLAW NUMBER P.2098-LAS-166

To all interested persons in a draft bylaw amending zoning bylaw 2098 of the Borough of LaSalle.

PUBLIC NOTICE is hereby given:

THAT the Council has adopted at its meeting of March 5, 2012, a first draft bylaw entitled “*Bylaw amending zoning bylaw 2098 in order to enlarge Zone H04-09 within a part of Zone P04-33*” and bearing no. P.2098-LAS-166.

THAT a public consultation meeting will be held on April 2, 2012, at 6:00 p.m. in the City Borough Chamber located at 55, avenue Dupras, LaSalle. During this public meeting, the Mayor, or another member of Council, will explain the draft bylaw, as well as the effects of its adoption; and will hear those persons who wish to express themselves on the subject.

THAT the purpose of this bylaw is to recognize the use of single family dwelling to a strip of land formerly situated in the community/preservation use in order to reflect land exchanges to regularize the public right.

THAT this draft bylaw contains specific provisions that makes it subject to approval by referendum.

The draft bylaw, as well as sketches outlining these zones may be consulted at the office of the *Secrétaire d'arrondissement*, located at 55, avenue Dupras, LaSalle, during business hours.

GIVEN AT LASALLE, on March 22, 2012.

Marc Morin
 Secrétaire d'arrondissement

